



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 080-19

Objet : *RS - Approbation de la convention régissant les relations entre Auvergne-Rhône-Alpes - Energie Environnement (AURA-EE) et Grand Chambéry dans le cadre du programme CEE « PRO-INNO-25 - PEnD-Aura+ »*

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 080-19

objet **RS - Approbation de la convention régissant les relations entre Auvergne-Rhône-Alpes - Energie Environnement (AURA-EE) et Grand Chambéry dans le cadre du programme CEE « PRO-INNO-25 - PEnD-Aura+ »**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, informe que le programme « PEnD-Aura+ » porté par Auvergne-Rhône-Alpes - Energie Environnement (AURA-EE) vise à réduire les consommations liées aux déplacements dans sept territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le programme « PEnD-Aura+ » a été approuvé par arrêté ministériel le 15 mars 2019 et publié au Journal officiel le 27 mars 2019. Il a par ailleurs fait l'objet d'une convention entre AURA-EE qui en est le porteur, l'ADEME et la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) pour sa mise en application.

Ce programme s'appuie sur l'expérience passée de « PEnD-Aura » 2016-2017 qui visait des ménages en situation de précarité énergétique et envisage de massifier des actions de sensibilisation et d'incitation auprès des territoires et partenaires volontaires pour réaliser des économies d'énergie liées aux déplacements en l'étendant à tous les publics, notamment les ménages modestes à la périphérie des agglomérations et en zone rurale (avec un objectif de 100 000 personnes directement atteintes).

Le programme « PEnD-Aura+ » regroupe 18 partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (collectivités, organisations publiques et privées) ainsi que 2 obligés (Total Marketing France et C2E Pétrovex). Le budget total du programme est de 6 millions d'euros.

Ce programme est financé dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), qui peuvent couvrir jusqu'à la totalité des dépenses.

Pour Grand Chambéry, le programme prévoit un volume d'opérations de 88 010 €TTC entre le 25 mars 2019 et le 30 juin 2021.

Les versements des fonds se décomposent comme suit :

- une part fixe correspondant à 25 % des dépenses,
- une part proportionnelle à l'atteinte effective des objectifs, dans la limite totale de 75 %.

Le montant des actions est pour 2019 de 14 698 €TTC, pour 2020 de 56 936 €TTC et pour 2021 de 16 378 €TTC.

Le contenu détaillé des actions et le budget prévisionnel par semestre sont joints en annexe. Les actions portent notamment sur le développement de l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique, la formation de référents mobilité, la mise en œuvre de l'opération Mobi Job (accompagnement, formation, sensibilisation).

La convention ci-jointe entre AURA-EE et Grand Chambéry définit les rôles et engagements de chacun ainsi que les modalités de fonctionnement et de financement du programme.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2019 portant validation du programme « PEnD-Aura + »,

Vu la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019, approuvant la création d'une société publique locale dénommée « Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc »,

Vu le budget 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention régissant les relations entre Auvergne-Rhône-Alpes – Energie Environnement et Grand Chambéry dans le cadre du programme CEE « PRO-INNO-25 - PEnD-Aura + »,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents en découlant,

Article 3 : **dit** que les crédits nécessaires à l'engagement des premières actions sont inscrits au budget 2019,

Article 4 : **acte** l'inscription aux budgets 2020 et 2021 de Grand Chambéry des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et des actions afférentes,

Article 5 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 080-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention régissant les relations entre Auvergne-Rhône-Alpes - Energie Environnement (AURA-EE) et Grand Chambéry dans le cadre du programme CEE « PRO-INNO-25 - PEnD-Aura+ »

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) :
CONVENTION AURA EE ET GRAND CHAMBERY PRORAMME PEND AURA +

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22163H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22163H1

Date de transmission en Préfecture : 01 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 01 juillet 2019